



Devis non signé mais travaux réalisés

Par **enopi35**, le **24/11/2015** à **19:15**

Bonjour à tous !

Je vais essayer de résumer le plus possible la situation pour ne pas vous lasser avec un pavé.

Voilà, mon ami a quitté son logement il y a 3 mois. Il y avait des travaux à prévoir et l'agence de location devait nous envoyer un devis. Nous avons effectivement reçu un devis presque quasiment 2 mois après la remise des clés, sauf que celui ci était gonflé à blocs. Changement de 2 radiateurs qui fonctionnaient très bien, pose de toile de verre, dépose des radiateurs à la déchetterie ... En gros ils souhaitent tout refaire. Les devis dataient de septembre alors que nous l'avons reçu en novembre. L'agence immobilière nous somme de payer 1300 euros sous huitaine. Sauf qu'après vérification, je me suis rendue compte sur leur site internet que l'appart avait déjà été refait et nous avons même eu la confirmation qu'il était reloué. Les devis étaient donc en réalité des factures (alors que c'était bien écrit "devis"), sauf que nous n'avons rien signé du tout. Il faut savoir que l'entreprise qui a effectué les travaux n'est autre que celle du frère du propriétaire...

Tout cela est-il bien légal, sommes nous dans l'obligation de payer ces 1300 euros ?

Je vous remercie par avance pour vos réponses, à bientôt !